

Pour diffusion immédiate

Étude publique du rapport annuel du vérificateur général

Montréal, le 26 mai 2010 – La Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration et la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain tiendront conjointement une étude publique du rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal le mercredi 9 juin prochain, à 19 h. Ce rapport porte sur l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

En plus de la vérification des états financiers annuels, le vérificateur a pour mandat d'évaluer la performance des principaux programmes et activités de la Ville sous l'angle de l'efficacité, de l'efficience et de l'économie des ressources financières. Au terme de cette démarche, il dépose son rapport au conseil municipal ainsi qu'au conseil d'agglomération. Les recommandations contenues dans son rapport ont pour objectif l'optimisation des pratiques de gestion, la réduction des coûts et, ultimement, l'amélioration des services aux citoyens. En cours d'année, les gestionnaires des arrondissements et des services corporatifs, soutenus par la direction générale et les élus, collaborent avec le vérificateur général à la mise en place de solutions durables en réponse aux situations qu'il a identifiées.

Les commissions désirent recevoir les questions et commentaires des citoyens sur ce sujet lors de l'assemblée publique qui aura lieu:

**le mercredi 9 juin 2010, à 19 h
à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal
au 275, rue Notre-Dame Est, (métro Champ-de-Mars)**

Au cours de cette assemblée, le vérificateur général de la Ville de Montréal, M. Jacques Bergeron, exposera ses différents constats en plus de présenter les principales conclusions de son rapport et ses recommandations. Une période d'interventions du public suivra cette présentation.

Le rapport du vérificateur général est disponible pour consultation sur le site www.ville.montreal.qc.ca/commissions et à la Direction du greffe.

Les personnes qui désirent intervenir lors de l'assemblée publique sont priées de s'inscrire 30 minutes avant le début de l'assemblée ou par téléphone, en communiquant avec la Direction du greffe.

-30-

Renseignements : Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
514 872-3770
commissions@ville.montreal.qc.ca